

En cas d'accord de votre aide "Mobilier de première nécessité" merci de nous fournir un devis ou une facture* de mobilier en tenant compte des éléments suivants :

Vous pouvez vous adresser à tout magasin acceptant d'être payé par virement sur devis.

* Le paiement :

Une fois l'aide accordée, vous pouvez nous faire parvenir :

- Un devis > **dans ce cas, l'aide sera versée au magasin.**
Le devis doit être détaillé, nominatif, daté et doit laisser apparaître le montant total et la TVA.
Vous devrez attendre d'être contacté par le magasin pour venir récupérer votre commande.
- Une facture > **dans ce cas, l'aide sera versée sur votre compte bancaire.**
La facture doit être détaillée, nominative, datée et doit laisser apparaître le montant total et la TVA.
Le mode de paiement doit être renseigné.
Vous devrez nous fournir votre RIB.

Sont considérés comme "de première nécessité" :

APPAREILS
<ul style="list-style-type: none">- Lave-linge- Sèche-linge- Cuisinière à gaz, électrique ou mixte ainsi que les tuyaux de gaz- Plaque de cuisson- Four- Four micro-ondes- Réfrigérateur- Congélateur- Combiné- Aspirateur
MEUBLES
<ul style="list-style-type: none">- Table- Chaise- Buffet ou ensemble d'éléments de cuisine- Coin repas- Sommier- Matelas- Pied de lit- Encadrement de lit- Lits superposés- Lit et matelas bébés- Armoire- Commode- Banquette-lit- Lampe sur pied- Etendoir à linge

ATTENTION : Les choix de magasins et les devis ne peuvent être changés une fois envoyés à notre service.
Les frais d'assurance/garantie et les livraisons ne sont pas pris en charge par le FSL.